

DISCOURS DE FRÉDÉRIC CARRÉ – Colloque FC2A 2018

Mesdames et Messieurs les intervenants,

Mesdames et Messieurs les congressistes

Chers amis,

J'ai le plaisir de conclure cette matinée d'échanges autour d'une thématique qui nous est chère.

La Fédération du Commerce Agricole et Agroalimentaire réunit désormais sept fédérations sectorielles du commerce. Nous représentons la première mise en marché des productions issues des grandes cultures, des animaux vivants, des fruits et légumes, des pailles et fourrages, des pommes de terre ou des légumes secs et représentons l'exportation du grain.

Nous, acteurs du commerce agricole et agroalimentaire réunis au sein de la FC2A, pensons que si les marchés mutent, si la demande évolue, notre agriculture nationale doit pouvoir répondre à toute cette diversité de débouchés sans exclusive. Marché international ou demande de proximité, nous revendiquons notre capacité à apporter le produit sain, loyal et marchand qui correspond.

Malheureusement, je dois bien le dire ici, depuis un an, les débats ne nous ont pas rassurés. La récente loi alimentation a fait la part belle à une vision étriquée de l'agriculture.

Au cours de cette année, on a beaucoup débattu ! parfois du sexe des anges, souvent de niches de marché et régulièrement de solutions illusoire et déconnectées des enjeux.

Ce qui me frappe dans nos débats, c'est l'absence d'une notion fondamentale, d'un concept clé : la compétitivité. Comment l'améliorer, quels soutiens publics porter à l'offre, quelles charges peut-on réduire ? On a oublié la compétitivité car l'export a été oublié alors même que nous demeurons une puissance exportatrice et que sans l'export, notre marché national sera fragilisé et donc en proie à l'import massif.

J'ai la triste impression que nous avons passé par pertes et profits cet objectif de compétitivité.

Le volet économique de la loi laisse désormais entendre que les filières, y compris celles soumises à la concurrence internationale, pourraient s'accommoder d'un ajustement des prix en fonction des coûts de production. C'est tout simplement dangereux. Nos clients exportateurs et transformateurs travaillent sur la base des cours mondiaux et nous devons être en capacité de répondre à cet enjeu de compétitivité. Je prédis une désillusion générale sur le sujet et de vraies problématiques juridiques pour mettre en œuvre ce genre de disposition.

Cette loi a donné la désagréable impression de stigmatiser l'acheteur de matières premières agricoles. En effet, en voulant pointer et réguler le rôle déflationniste des grandes surfaces alimentaires, ce sont finalement les entreprises du commerce agricoles et agroalimentaires qui vont porter les conséquences économiques de ces dispositions.

Le second volet de la loi ambitionne de verdir nos productions agricoles mais ces dispositions vont, avant toute chose, alourdir les charges et abîmer la compétitivité de nos filières. Peut-on sérieusement imaginer qu'en séparant le conseil et la vente de produits de protection des plantes, en interdisant les

remises, rabais et ristournes et en augmentant fortement la redevance pour pollution diffuse, nous allons rendre nos exploitations agricoles plus compétitives à l'évidence non !

Alors évidemment, on va me répondre qu'il s'agit de mesures environnementales souhaitées par la société civile. Rien n'est moins sûr !

Le débat légitime sur la protection des plantes est malheureusement biaisé depuis le départ car, aux deux questions essentielles qu'on doit se poser, les réponses apportées dans le débat médiatique et politique sont sujettes à caution. Quelles sont ces questions :

- Premièrement, la protection conventionnelle des plantes est-elle indispensable ?
- Seconde question, la protection par la chimie de synthèse est-elle inacceptable du point de vue du risque sanitaire encouru ?

A la première question, je répondrai qu'évidemment la protection des plantes est une nécessité. La météorologie de nos climats tempérés permet de produire mais les ravageurs s'y développent et constituent une menace constante pour nos productions. On compte environ 10 000 variétés de ravageurs sur le territoire national qu'il faut combattre pour préserver nos rendements. Et l'agriculture biologique n'est pas exempte de cette problématique puisque les moyens de protection chimiques sont également nécessaires. Le débat sur la prolongation du sulfate de cuivre en est un parfait exemple.

Si les moyens alternatifs de lutte contre les bio-agresseurs, comme le biocontrôle, commencent à émerger, il est évident que nous ne disposons pas aujourd'hui d'une palette suffisamment large pour bien protéger les cultures. Aussi, nous demandons aux pouvoirs publics d'accompagner la transition en soutenant financièrement les alternatives plutôt que d'agir à coup d'interdiction ou de charges supplémentaires. Notre philosophie, c'est celle du contrat de solutions pour une trajectoire de progrès dans la protection des plantes soutenu par une quarantaine d'organisations agricoles. L'idée est simple et Christian DURLIN l'a rappelé : il nous faut un soutien à l'offre technologique pour ne laisser aucune situation dans l'impasse technique.

A la seconde question relative au risque sanitaire, je répondrai que ce dernier est maîtrisé. C'est sans doute politiquement incorrect mais ma réponse repose sur l'expertise scientifique de nos agences d'évaluation sanitaires. Ces dernières doivent être écoutées et respectées. La saga du glyphosate est à cet égard un cas d'école de l'hystérie collective ambiante. Alors qu'il s'agit d'une substance active dont le profil éco toxicologique est rassurant dans les conditions d'emploi telles que l'appliquent nos agriculteurs, le débat s'est radicalisé autour de communications fallacieuses, anxiogènes et peu documentées.

Le risque avéré, c'est donc celui d'importer des produits agricoles de pays où les conditions de production seront bien moins vertueuses de celles que l'on connaît ici en France.

Je voudrais donc terminer mon propos de façon un peu plus politique.

Nous vivons une époque de tensions fortes et nouvelles. La radicalité devient la norme en matière d'expression collective ou individuelle. Les mouvements d'indignation, légitimes ou pas, se développent sur fond d'une circulation d'informations ultra-rapide portée par les réseaux sociaux.

Dans ce contexte, il y a quelques jours, deux initiatives troublantes qui, malheureusement, se ressemblent ont été dévoilées :

- d'un côté, Greenpeace a publié une carte de France recensant ce qu'ils appellent les « fermes usines »
- et de l'autre, le Gouvernement a, quant à lui, décidé de cartographier les agriculteurs se passant du glyphosate, ce qui en miroir cartographiera bien entendu ceux qui en utilisent.

Ces formes de stigmatisation publique, ce que les anglo-saxons appellent le « name and shame », sont consternantes. Elles font fi des conditions d'exercice des acteurs visés et du respect de la réglementation.

Tout ceci va très mal finir, je le crains. J'ai peur de voir des manifestations d'agressivité forte envers les acteurs stigmatisés. Quand on voit que nos boucheries sont désormais dégradées par des mouvements d'humeur de nature fascisante, on peut craindre l'escalade.

Alors que les prérogatives des pouvoirs publics étaient jusqu'à présent d'encadrer, de réguler, de punir ou de soutenir, on tombe désormais dans la stigmatisation quel que soit le respect du droit. On met au pilori publiquement des acteurs sans qu'on sache si leurs pratiques sont légales ou non.

On marche sur la tête car tout ceci se fera au grand bénéfice des producteurs étrangers dont le plaisir, à peine dissimulé devant nos débats, devrait alerter.

La façon dont notre pays considère son agriculture doit sérieusement nous interpeler et la manière dont les corps intermédiaires sont écoutés doit nous interroger. Sinon, la nature ayant horreur du vide, je crains que nous connaissions une exacerbation du ressentiment profond des acteurs.